Le Président de l’ACCA de………………….

Adresse :

À……………….……..., le ………………

**Objet : Convocation à l’Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire**

**de l’ACCA de** …………………………………………………………..……..……

 Madame, Monsieur,

La Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l’Office français de la biodiversité, modifiant les missions des Fédérations des Chasseurs et renforçant la police de l’environnement, a revu les articles du code de l’environnement qui fixent les dispositions à insérer dans les Statuts et le Règlement Intérieur et de Chasse des ACCA.

Afin de se mettre en conformité avec la loi, l’adoption de nouveaux Statuts lors d’une Assemblée Générale Extraordinaire et d’un Règlement Intérieur et de Chasse (regroupant désormais le Règlement Intérieur et le Règlement de chasse) lors de l’Assemblée Générale Ordinaire est nécessaire. A cette fin, une **Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire de l’ACCA** de …………………………………………………….……………….. sont convoquées :

Le : ………………………… à …………………………

Salle ………………………………………………………

Lieu : …..………………………………………………….

Ordre du jour :

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Soumission à l’approbation de l’Assemblée Générale des **nouveaux statuts**
2. Questions diverses

**Assemblée Générale Ordinaire** :

1. Approbation du compte-rendu de l’Assemblée Générale de l’année cynégétique écoulée ;
2. Approbation des comptes ;
3. Approbation du projet de budget ;
4. Approbation du Règlement Intérieur et de Chasse ;
5. Renouvellement en totalité du Conseil d’Administration ;
6. Questions diverses.

Afin de faciliter le contrôle de la qualité des votes, nous vous demandons de venir munis d’une pièce justificative :

* Pour les chasseurs : leur carte de chasse de l’ACCA de ………………….. pour la période cynégétique ……../……….;
* Pour les propriétaires ayant fait apport de leur droit de chasse à l’ACCA : leur carte d’identité et leur titre de propriété.

Conformément aux statuts, tout membre empêché a la possibilité de se faire représenter par un autre membre dans la **limite d’un pouvoir maximum**. L’imprimé type donnant le pouvoir pour ces Assemblées Générales est disponible auprès de la Fédération des Chasseurs ou de l’ACCA.

Le Président de l’ACCA.